

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/R/41
26 juin 2006

(06-3110)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

ATELIER SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SPS TENU LE 31 MARS 2006

Note du Secrétariat¹

I. CONTEXTE ET OBJET

1. À la réunion du Comité SPS tenue en juin 2005, dans le cadre des discussions du Comité sur le traitement spécial et différencié, le Président a estimé qu'un atelier sur la mise en œuvre de l'Accord SPS serait utile. Le Secrétariat a organisé un atelier sur ce thème le 31 mars 2006. M. Gregg Young (États-Unis) en a assuré la présidence.

2. L'atelier avait pour objet d'aider les Membres de l'OMC à identifier les moyens pratiques qui leur permettraient d'exercer de manière plus effective leurs droits au titre de l'Accord SPS et de s'acquitter de leurs obligations. Après une introduction consacrée aux outils existants pour assurer la mise en œuvre de l'Accord SPS, l'atelier a porté plus particulièrement sur les questions suivantes:

- i) comment gérer les notifications afin de faire en sorte que les producteurs et les exportateurs soient informés des prescriptions SPS et de leurs partenaires commerciaux;
- ii) comment assurer la coordination, au niveau national, des activités liées aux mesures SPS, y compris la participation effective des parties prenantes; et
- iii) comment identifier les besoins de manière effective et demander une assistance technique.

Le programme de l'atelier est reproduit à l'annexe 1 du présent rapport. Les présentations qui ont été faites à l'occasion de l'atelier peuvent être consultées sur le site Web de l'OMC à l'adresse suivante: http://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/wkshop_march06_f/wkshop_march06_f.htm.

3. Le Fonds global d'affectation spéciale a permis de financer la participation à l'atelier de près de 40 fonctionnaires des pays les moins avancés et des pays en développement. Les participants ont été invités à fournir des renseignements sur leur expérience de la mise en œuvre de l'Accord SPS et à répondre à un certain nombre de questions liées aux thèmes traités dans l'atelier. Trente-sept Membres ont communiqué des renseignements par écrit. Une liste des documents distribués est reproduite à l'annexe 2 du présent rapport.

4. Le présent rapport résume les principaux points soulevés lors de l'atelier ainsi que dans les réponses écrites fournies par les participants. La section II porte sur les outils pour assurer la mise en

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC.

œuvre; la section III traite de la transparence et de la coordination au niveau national; la section IV concerne l'assistance technique et la section V contient des conclusions.

II. OUTILS POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE

5. Le Secrétariat (Mme Gretchen H. Stanton) a donné un aperçu des outils existants pour améliorer la mise en œuvre de l'Accord SPS au niveau national. Mme Stanton a décrit les mécanismes auxquels les Membres pouvaient recourir pour recevoir des documents relatifs aux mesures SPS et des renseignements sur les mesures SPS, pour détecter et résoudre des problèmes commerciaux, ainsi que pour identifier les besoins et demander une assistance technique. Elle a insisté sur le fait qu'un certain nombre d'instruments et de méthodes pratiques étaient à la disposition des Membres, et a rappelé à ces derniers que le Secrétariat pouvait également aider les délégués à trouver des solutions.

A. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SPS

6. Les Membres ont identifié les conditions préalables ci-après à une mise en œuvre effective de l'Accord: actualisation de la législation; cadre institutionnel approprié, y compris des responsabilités et des mécanismes de coordination clairement définis; participation au Comité SPS; participation aux travaux des organismes internationaux à activité normative; désignation de points de contact SPS dans tous les services gouvernementaux pertinents et moyens d'assurer la coordination entre eux; coopération entre les fonctionnaires des administrations nationales et les missions locales; discussions bilatérales avec les partenaires commerciaux; capacités techniques et scientifiques, y compris infrastructures matérielles et savoir; ressources humaines et financières; et participation du secteur privé. Certains participants ont fait observer qu'un engagement politique et l'intérêt porté par les médias ainsi que par des hauts responsables des secteurs public et privé sont indispensables pour assurer une participation et un engagement.

7. La plupart des Membres qui ont fourni des renseignements ont signalé que les modalités de mise en œuvre de l'Accord SPS n'avaient fait l'objet d'aucune planification nationale formelle. Quelques pays ont indiqué qu'une politique nationale en matière de mesures SPS avait été élaborée ou était en cours d'élaboration ou que la législation pertinente avait été actualisée. Certains pays Membres d'Amérique latine ont signalé qu'ils avaient mis en place un plan de renforcement institutionnel, dans la plupart des cas avec le soutien de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). Dans de nombreux pays Membres, chaque organisme participant à la mise en œuvre de l'Accord SPS a élaboré sa propre politique et l'a planifiée de manière indépendante; dans certains cas, un comité national faisait office de cadre de coordination et d'échange. Certains Membres ont indiqué que des organismes régionaux commençaient à participer à la coordination dans le domaine SPS.

8. Un Membre a signalé qu'il avait pris un certain nombre de dispositions pour mettre en œuvre l'Accord SPS et appliquer des mesures SPS. Ces dispositions consistaient notamment en ce qui suit: renforcement des règles et règlements existants, élaboration de nouveaux règlements selon les besoins, modernisation des laboratoires existants, création d'un bureau d'accréditation des laboratoires, constitution d'une équipe d'audit et de vérification dotée de pouvoirs de contrôle étendus, et mise au point d'une méthode de traçabilité des produits de l'agriculture et de l'aquaculture. D'autres dispositions seraient prises par la suite pour mettre en œuvre la prescription relative à l'évaluation des risques. Un comité consultatif national et cinq groupes de travail travaillaient actuellement à la mise en œuvre de l'Accord SPS; chaque ministère chargé des questions SPS participait à ces travaux. Chacun avait en outre une stratégie qui lui était propre pour les questions spécifiques liées à la mise en œuvre de l'Accord SPS. Ce Membre a indiqué qu'il y avait eu des changements considérables dans l'application des mesures SPS et que des progrès avaient été réalisés en particulier dans les domaines

de l'innocuité des produits alimentaires et de l'hygiène, ce qui bénéficiait aux consommateurs tant nationaux qu'internationaux.

B. PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

9. Quelques représentants de pays africains Membres ont indiqué que leurs pays n'avaient encore jamais été représentés au Comité SPS; d'autres avaient participé à ses réunions de façon sporadique. Ils se sont particulièrement félicités d'avoir pu, grâce au financement de leur participation à l'atelier, assister à la précédente réunion du Comité SPS. En revanche, de nombreux représentants de pays d'Amérique latine ont indiqué qu'ils avaient pu participer aux réunions du Comité SPS assez régulièrement grâce au financement dont ils avaient bénéficié dans le cadre de l'Initiative pour les Amériques en matière SPS mise en œuvre par l'IICA.² Ces Membres avaient constaté qu'une participation suivie aux réunions contribuait au renforcement des capacités. Ils ont insisté sur l'importance de la participation aux réunions, tant des fonctionnaires des administrations nationales que des représentants en poste à Genève, car elle facilitait la coordination et l'échange de renseignements.

10. Les Membres bénéficiant de l'Initiative pour les Amériques en matière SPS disposaient généralement de mécanismes qui leur permettaient de recevoir en temps utile des renseignements et des documents relatifs aux mesures SPS, tandis que de nombreux autres Membres qui n'étaient pas en mesure de participer régulièrement aux réunions du Comité SPS recevaient rarement les renseignements pertinents, ou ne les recevaient que ponctuellement à l'occasion d'ateliers sur l'assistance technique et d'autres manifestations. Quelques Membres seulement ont indiqué que, bien que participant rarement aux réunions du Comité SPS, ils recevaient des documents et des renseignements du Secrétariat (par voie électronique ou sur support papier), ou en obtenaient sur le site Web de l'OMC ou par l'intermédiaire de leurs missions permanentes auprès de l'OMC.

III. TRANSPARENCE ET COORDINATION AU NIVEAU NATIONAL

11. Une séance de l'atelier avait pour thème les stratégies efficaces pour le traitement des notifications SPS au niveau national. Les points d'information de la Chine et du Mexique ont fait des exposés sur leur expérience et ont expliqué en quoi consistaient les systèmes qu'ils avaient mis en place aux fins de la consultation et de la participation des parties prenantes. L'un et l'autre avaient mis en place des bases de données et faisaient un très grand usage des communications électroniques pour gérer les flux d'informations.

12. Un troisième exposé portait sur les résultats d'un projet relatif aux arrangements types pour une participation au niveau national des parties prenantes aux activités SPS; ce projet était financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC). Il consistait en particulier à aider Sri Lanka et le Paraguay à installer un portail de référence sur Internet et à créer un réseau de gestion des informations sur le Web. Cet exposé a alimenté les débats des réunions en petits groupes, au cours desquelles les participants ont discuté de problèmes et de stratégies de coordination entre divers organismes et diverses parties prenantes au niveau national.

A. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

13. Plusieurs Membres ont indiqué que leurs organismes de réglementation collaboraient avec des associations du secteur privé et de la société civile, ce qui leur permettait d'atteindre de manière effective les diverses parties prenantes. Une participante a signalé que dans son pays, certains

² On trouvera de plus amples renseignements sur cette initiative dans les documents G/SPS/GEN/427 et 497, entre autres.

secteurs étant mieux organisés que d'autres, il était difficile d'assurer la participation de tous les acteurs intéressés.

14. Certains Membres ont diffusé des renseignements pertinents sur des sites Web, laissant aux parties prenantes potentielles le soin de trouver ceux dont elles avaient besoin. Plusieurs Membres ont fait observer que le simple fait de fournir les renseignements n'était pas suffisant; il fallait tout d'abord sensibiliser les parties prenantes potentielles pour susciter leur intérêt et capter leur attention et leur dispenser une formation afin qu'elles puissent participer en formulant des observations sur les notifications. Un certain nombre de Membres ont préconisé la tenue de réunions d'information à l'intention des parties prenantes intéressées ainsi que l'enregistrement de leurs coordonnées dans une base de données, dans laquelle pourraient également figurer des renseignements concernant des produits ou des sujets présentant un intérêt. Dans certains pays Membres, des fonctionnaires de ministères présents sur le terrain communiquaient régulièrement avec les parties prenantes et pouvaient aider à les identifier.

B. ÉCHANGES DE RENSEIGNEMENTS

15. En réponse à une question concernant la manière dont les exportateurs s'informaient actuellement des prescriptions SPS en vigueur sur leurs marchés d'exportation, plusieurs Membres ont indiqué que les exportateurs s'informaient soit directement auprès de leurs clients, soit par le biais des médias. Parfois, le service diplomatique d'un Membre importateur fournissait des renseignements sur les modifications qu'il était envisagé d'apporter à des mesures SPS, permettant ainsi aux organismes de réglementation du Membre exportateur d'en aviser les exportateurs susceptibles d'être affectés. De nombreux Membres (en particulier les pays les moins avancés Membres) ont signalé qu'ils ne disposaient pas de mécanisme leur permettant de soumettre systématiquement les notifications SPS des autres Membres à un examen minutieux et à une analyse afin d'identifier, parmi les mesures notifiées, celles qui pourraient avoir une incidence sur les entreprises exportatrices. Quelques pays en développement Membres ont indiqué qu'ils examinaient bel et bien minutieusement les notifications et qu'ils informaient les exportateurs, soit directement, soit par l'intermédiaire de sites Web ou de bulletins d'information créés à cet effet. Le Secrétariat a pris note de l'élaboration en cours d'un système de gestion de l'information, lequel faciliterait la recherche et le traitement, par les Membres, des renseignements fournis dans les notifications.

16. Les Membres ont considéré que, selon la taille du pays et le nombre d'exportateurs, un système plus ou moins officialisé de diffusion des renseignements concernant les modifications apportées par les partenaires commerciaux aux règlements SPS était nécessaire. De nombreux Membres ont insisté sur l'utilité des communications électroniques, en particulier des sites Web et des bulletins d'information adressés par courriel, pour la diffusion des renseignements auprès des parties prenantes, y compris celles qui ne se trouvent pas dans la capitale. Un certain nombre de Membres ont indiqué que, bien qu'il existe un centre de référence de l'OMC, les ressources de ce dernier n'étaient pas suffisantes pour couvrir tous les domaines d'activité en rapport avec l'OMC. En plus de fournir des renseignements par voie électronique, plusieurs Membres ont indiqué qu'ils tenaient périodiquement des réunions avec les parties prenantes, soit séparément soit en même temps que les réunions d'un Comité SPS national, pour discuter de notifications particulières ou d'autres sujets présentant un intérêt. Quelques Membres pensaient qu'il serait souhaitable d'établir un Comité SPS national regroupant toutes les parties prenantes pertinentes afin de faciliter l'échange de renseignements.

17. Plusieurs Membres ont mis en avant le fait que pour qu'ils puissent avertir les parties prenantes de modifications imminentes des règlements en vigueur sur leurs marchés d'exportation, leurs points d'information devaient être renforcés, y compris en ce qui concerne l'accès à Internet et la formation du personnel. À cet égard, quelques Membres ont évoqué les difficultés que les Membres étaient nombreux à rencontrer lorsque des règlements notifiés n'étaient pas disponibles dans une

langue de l'OMC, de sorte qu'il était difficile d'en évaluer le contenu. Un intervenant a proposé de créer un site Web sur lequel les différents points d'information des Membres pourraient échanger des renseignements, par exemple l'endroit où trouver les traductions de documents. Un autre participant a indiqué qu'il serait utile que davantage de Membres fournissent des renseignements sur l'existence de traductions non officielles de projets de règlements au moyen de suppléments aux notifications.

18. Une préoccupation transverbale qui a été évoquée concernait la durabilité des efforts menés pour assurer la liaison avec les parties prenantes et échanger des renseignements. Même lorsque les efforts initiaux aboutissaient à l'établissement d'un instrument tel qu'un site Web, une base de données ou un comité, il fallait un engagement fort de la part de toutes les parties prenantes pour actualiser les renseignements, participer régulièrement aux réunions, formuler des observations et apporter des contributions.

C. MÉCANISMES DE COORDINATION AU NIVEAU NATIONAL

19. Au cours des trois réunions en petits groupes, les participants ont eu l'occasion de discuter de la coordination de manière approfondie. En ce qui concerne la question des mécanismes de coordination SPS au niveau national, l'un des groupes a identifié deux options possibles: l'une consistait à créer un comité national qui regrouperait les différents ministères, services et secteurs participant à la mise en œuvre de l'Accord SPS, auquel cas plusieurs ministères et/ou services pourraient se disputer la présidence. Une seconde option était de renforcer un comité existant réunissant déjà la plupart des acteurs pertinents (par exemple, un comité national du Codex, de l'OIE ou de la CIPV), ce qui limiterait la prolifération de comités inopérants tels qu'on peut en voir dans certains pays.

20. Un autre groupe s'est penché sur l'identification des besoins et l'interaction avec les parties prenantes nationales. Après avoir identifié les contraintes liées à l'examen minutieux des notifications et au traitement des observations, à la coordination entre les organismes publics, à l'établissement de contacts avec les parties prenantes rurales, au manque d'engagement de la part des parties prenantes et aux ressources limitées, le groupe a trouvé des solutions à ces contraintes.

21. Le troisième groupe a échangé des données d'expérience et formulé des recommandations concernant les stratégies de coordination, y compris avec les missions établies à Genève et les organisations internationales de normalisation. Les conclusions du groupe portaient sur le renforcement des institutions, l'accroissement des ressources humaines et financières des organismes concernés, la promotion de la participation du secteur privé, et la définition de politiques à moyen et à long termes.

22. Les exposés faits par les rapporteurs des trois groupes ont été reproduits à l'annexe 3 du présent rapport.

23. Les Membres ayant fourni des renseignements sur la mise en œuvre de l'Accord SPS n'avaient pour la plupart pas de comité national formel de coordination SPS. Parmi les rares Membres qui avaient établi des comités SPS nationaux formels, les expériences étaient mitigées. Un certain nombre de Membres ont indiqué qu'un organe subsidiaire de leur comité national OMC était chargé des questions SPS (parmi d'autres sujets), mais très peu de ces organes subsidiaires semblaient parvenir à coordonner la mise en œuvre de l'Accord SPS. Dans certains cas, des difficultés de financement ou des structures et des fonctions mal définies se traduisaient par un mauvais fonctionnement des comités.

24. Quelques Membres ont indiqué qu'ils avaient établi des groupes de travail ou des comités informels, généralement au niveau technique, composés de représentants des diverses institutions chargées de la mise en œuvre de l'Accord SPS. Les fonctions de ces groupes de travail informels

consistaient, entre autres, à examiner minutieusement les notifications, à coordonner les positions nationales, à soutenir les représentants du Membre en question au Comité SPS, et à assurer l'échange de renseignements et la liaison avec le secteur privé. Certains de ces groupes ou comités informels fonctionnaient très bien; quelques Membres s'employaient à officialiser leur rôle. Plusieurs pays Membres d'Amérique latine ont dit avoir reçu une assistance de l'IICA pour mettre sur pied leurs mécanismes de coordination au niveau national.

IV. ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

25. La séance de l'atelier consacrée à l'assistance technique était articulée autour de trois thèmes principaux: identification des besoins en matière d'assistance technique; présentation de demandes effectives d'assistance technique; et meilleures pratiques pour l'assistance technique dans le domaine SPS. Deux intervenants ont exposé les résultats du point de vue des bénéficiaires, décrivant les cas du Panama et de la Tanzanie, tandis qu'un autre intervenant (de l'Agence suédoise d'aide au développement international) a exposé le point de vue d'un donateur.

A. IDENTIFICATION DES BESOINS EN MATIÈRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

26. Selon leur niveau de développement et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord SPS, les vues des Membres quant à la manière d'identifier les besoins en matière d'assistance technique variaient. Certains Membres, en particulier les moins avancés d'entre eux, ont indiqué qu'ils avaient besoin d'une assistance pour identifier leurs besoins, par exemple au moyen d'une évaluation diagnostique du système SPS national existant. À ce sujet, un certain nombre de Membres ont mentionné les instruments de diagnostic mis au point par les organisations internationales de normalisation, et en particulier l'instrument "Performance, vision et stratégie" (PVS) conçu par l'IICA et l'OIIE. Certains Membres avaient utilisé avec succès ces instruments, souvent avec l'aide d'organismes donateurs internationaux, régionaux ou bilatéraux.

27. D'autres Membres, généralement un peu plus avancés dans la mise en œuvre de l'Accord SPS, étaient d'avis que les gouvernements nationaux devraient identifier leurs propres besoins en matière d'assistance technique et les classer par ordre de priorité. Certains Membres recommandaient d'examiner les besoins en matière d'assistance technique dans les comités SPS nationaux; quelques-uns étaient d'avis que le secteur privé devrait également être consulté. Un Membre a insisté sur le fait qu'un pays devrait en premier lieu établir des plans à moyen et à long terme pour la mise en œuvre de l'Accord SPS, puis définir les besoins en matière d'assistance technique en conséquence.

B. PRÉSENTATION DE DEMANDES EFFECTIVES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

28. Une fois les besoins en matière d'assistance technique identifiés, les Membres ont le choix entre différentes options pour demander l'assistance dont ils ont besoin. Certains Membres ont indiqué que chacun des différents organismes nationaux impliqués dans le domaine SPS avait classé ses besoins par ordre de priorité et demandé une assistance technique séparément. D'autres Membres avaient établi des comités nationaux ou d'autres organes chargés de coordonner et de classer par ordre de priorité les demandes d'assistance technique et financière. Un Membre a souligné l'utilité de l'établissement de contacts et d'un dialogue avec les différents organismes donateurs ainsi que de la tenue de consultations pour examiner les besoins en matière d'assistance technique. Plusieurs Membres ont indiqué qu'ils avaient demandé une assistance technique au Comité SPS; certains Membres ont préféré s'adresser directement aux donateurs; d'autres ont dit qu'ils n'avaient jusqu'à présent jamais demandé d'assistance technique liée aux mesures SPS. Plusieurs intervenants ont indiqué que le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce était très utile, non seulement parce qu'il finançait des projets de renforcement des capacités dans le domaine SPS, mais aussi et surtout parce qu'il permettait de soutenir la conception de projets grâce à ses dons pour l'élaboration de projets.

C. MEILLEURES PRATIQUES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE SPS

29. Pratiquement tous les Membres ayant fourni des renseignements par écrit ont évoqué la nécessité d'une coordination afin d'éviter que les activités d'assistance technique des différents donateurs se chevauchent. De nombreux Membres estimaient que la coordination de l'assistance technique incombait au pays bénéficiaire; certains avaient établi un organisme ou désigné un ministère pour centraliser les informations concernant l'assistance. Plusieurs Membres ont indiqué qu'une table ronde, à laquelle participeraient les différents organismes et donateurs nationaux et dont un donateur principal pourrait assurer la présidence, pourrait jouer le rôle de mécanisme de coordination. D'autres Membres ont proposé que l'OMC ou l'un des organismes donateurs multilatéraux devraient recevoir les demandes d'assistance technique et les transmettre aux fournisseurs d'assistance technique appropriés. Un Membre a estimé que les donateurs devraient rendre clairement publiques leurs offres d'assistance technique et leurs modalités d'accès au financement. Un autre Membre a proposé qu'une base de données soit créée pour y enregistrer les projets menés à bien par des donateurs multilatéraux, régionaux ou bilatéraux.

30. Les Membres ont discuté du point de savoir si l'assistance technique devrait être totalement déterminée par la demande. Si certains Membres étaient d'avis que c'était aux bénéficiaires qu'il appartenait d'établir des priorités et de demander l'assistance dont ils avaient besoin, certains pays en développement estimaient qu'ils pourraient tirer parti de l'expérience des donateurs pour identifier leurs besoins et formuler des demandes. Un Membre donateur a indiqué que son programme d'assistance technique était déterminé par la demande, mais que très peu de pays en développement demandaient une assistance technique liée aux mesures SPS lorsqu'ils identifiaient les domaines prioritaires de coopération. Trouver le juste équilibre entre une approche déterminée par la demande et les orientations données par les donateurs n'était pas chose facile. De nombreux participants s'accordaient à penser que l'assistance technique devait être adaptée en fonction de la situation particulière de chaque pays. Un Membre a souligné que l'assistance technique fournie dans un contexte de bonne gouvernance avait davantage de chances d'être efficace et durable.

31. Un certain nombre de Membres ont insisté sur le fait que la coopération ne devait pas se limiter à l'assistance technique, mais s'étendre aux investissements dans les infrastructures et le matériel, y compris les laboratoires. Quelques Membres ont établi une distinction entre deux types d'assistance différents. Un type d'assistance était nécessaire pour résoudre des difficultés spécifiques à court terme, par exemple, pour permettre à un pays de se conformer aux prescriptions SPS nouvelles ou modifiées d'un partenaire commercial afin de maintenir l'accès au marché. Le second type d'assistance avait pour objet de remédier aux faiblesses structurelles et de permettre ainsi à un pays de mettre en œuvre de manière effective l'Accord SPS à moyen et à long terme. Parfois, un problème commercial spécifique révélait des problèmes structurels qui devaient être résolus pour que les échanges reprennent. De l'avis de certains participants, le second type d'assistance technique devait s'inscrire dans des plans à moyen et à long terme établis en collaboration avec divers acteurs d'un pays impliqués dans le domaine SPS.

32. Quelques Membres ont abordé la question de la durabilité. Même si l'Initiative pour les Amériques en matière SPS avait permis à de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes Membres de participer régulièrement aux réunions du Comité SPS, ces pays devraient trouver d'autres sources de financement pour pouvoir continuer à participer une fois que l'Initiative aurait pris fin. Un autre Membre a souligné la nécessité d'assurer la continuité de la formation et du renforcement des capacités compte tenu du taux élevé de rotation du personnel qualifié. Un troisième Membre a mis en avant la difficulté de bénéficier d'une formation spécialisée et ciblée qui ne se limite pas à des introductions générales. Plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes Membres ont mentionné qu'ils s'étaient mutuellement fourni une assistance technique au sein de la région, ce qui pouvait contribuer à améliorer la durabilité. Quelques participants ont souligné l'importance de la participation d'experts locaux aux activités d'assistance technique lorsque cela était possible; les

ressources humaines des pays en développement ne devraient pas être sous-estimées. Un Membre était d'avis qu'avec le temps, les pays cesseraient progressivement de recevoir une assistance technique pour s'engager dans la coopération technique et fournir en fin de compte une assistance technique à d'autres pays.

V. CONCLUSION

33. L'atelier sur la mise en œuvre de l'Accord SPS a fourni aux Membres l'occasion d'échanger des données d'expérience sur la transparence, la coordination interne et l'assistance technique. Plusieurs participants ont indiqué qu'ils se félicitaient de ce type d'activités menées à Genève, car elles donnaient à de nombreux pays en développement et pays moins avancés Membres l'occasion de participer aux réunions du Comité SPS, ce qui non seulement leur permettait de mieux comprendre l'Accord SPS et sa mise en œuvre, mais contribuait également à élargir la palette des vues représentées au Comité et enrichissait ainsi les débats.

ANNEXE 1

ATELIER SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SPS

Programme

- A. Déclaration liminaire – M. Gregg Young, Président du Comité SPS**
- **Objectifs de l'atelier**
- B. Vue d'ensemble – Droits et obligations – Mme Gretchen H. Stanton, Secrétaire, Comité SPS**
- **Utilisation des outils existants pour améliorer la mise en œuvre de l'Accord SPS au niveau national – (Approches pratiques)**
- C. Transparence**
- **Stratégies efficaces pour le traitement des notifications SPS au niveau national**
- Bonnes pratiques réglementaires et obligations en matière de notification – expérience nationale et enseignements tirés au Mexique*
- Stratégies pour le traitement des notifications au niveau national – l'expérience de la Chine*
- Difficultés rencontrées par les pays en développement Membres et stratégies possibles pour surmonter ces contraintes – résultats préliminaires d'un projet du FANDC*
- Débat ouvert**
- D. Réunions en petits groupes sur la coordination (discussions de groupe en anglais, français et espagnol, l'interprétation n'est pas assurée)**
- **Identification des parties prenantes nationales et interaction avec elles**
 - **Stratégies de coordination utiles, notamment avec les missions à Genève et avec les organisations internationales de normalisation (Codex, OIE et CIPV)**
- E. Assistance technique et renforcement des capacités**
- **Identification des besoins d'assistance technique**
 - **Présentation de demandes effectives d'assistance technique**
 - **Meilleures pratiques pour l'assistance technique dans le domaine SPS**
- Utilisation des outils d'évaluation des capacités comme mécanisme pour identifier les besoins et classer les demandes d'assistance par ordre de priorité – l'expérience du Panama*
- Assistance technique liée à l'innocuité des produits alimentaires – l'expérience de la Tanzanie dans le secteur des pêcheries*

Faire correspondre l'offre d'assistance technique aux besoins des bénéficiaires et assurer les meilleures pratiques – l'expérience d'un donateur

Débat ouvert

- F. Débat sur la coordination en séance plénière/Rapport sur les réunions en petits groupes**
- G. Observations finales**
- H. Fin de la séance**

ANNEXE 2

Contributions des Membres à l'atelier sur la mise en œuvre de l'Accord SPS – 31 mars 2006	
1. Afrique du Sud	G/SPS/GEN/690
2. Bangladesh	G/SPS/GEN/676
3. Bénin	G/SPS/GEN/670
4. Burkina Faso	G/SPS/GEN/662
5. Burundi	G/SPS/GEN/674
6. Cameroun	G/SPS/GEN/671
7. Colombie	G/SPS/GEN/652
8. Congo	G/SPS/GEN/659
9. Costa Rica	G/SPS/GEN/679
10. Cuba	G/SPS/GEN/655
11. Égypte	G/SPS/GEN/647
12. Égypte – Expérience de l'Égypte en matière de phytoquarantaine	G/SPS/GEN/651
13. Égypte – Réponses de M. Soliman	G/SPS/GEN/649
14. Gambie	G/SPS/GEN/664
15. Guatemala	G/SPS/GEN/682
16. Haïti	G/SPS/GEN/677
17. Honduras	G/SPS/GEN/683
18. Jamaïque	G/SPS/GEN/645
19. Kenya	G/SPS/GEN/660
20. Madagascar	G/SPS/GEN/672
21. Maurice	G/SPS/GEN/657
22. Mauritanie	G/SPS/GEN/684
23. Mongolie	G/SPS/GEN/675
24. Népal	G/SPS/GEN/656
25. Niger	G/SPS/GEN/678
26. Nigéria	G/SPS/GEN/686
27. Ouganda	G/SPS/GEN/673
28. Pakistan	G/SPS/GEN/661
29. Paraguay	G/SPS/GEN/692
30. Pérou	G/SPS/GEN/668
31. République centrafricaine – Assistance technique	G/SPS/GEN/644
32. République dominicaine	G/SPS/GEN/691
33. Tanzanie – Assistance technique liée au secteur des pêcheries	G/SPS/GEN/687
34. Tchad	G/SPS/GEN/667
35. Togo	G/SPS/GEN/665
36. Trinité-et-Tobago	G/SPS/GEN/680
37. Zimbabwe	G/SPS/GEN/663

ANNEXE 3

<p style="text-align: center;">Groupe Francophone</p> <p style="text-align: center;">Thème 1: Mécanismes de coordination SPS au niveau national</p>	<p>Organisation mondiale du commerce Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires</p> <p style="text-align: center;">Niveau institutionnel et juridique</p> <p>Deux tendances:</p> <ul style="list-style-type: none">• Créer un comité SPS à partir de différents secteurs/services/Ministères impliqués dans le domaine SPS; problème de tutelle• Renforcer l'un des Comités existants pour coordonner les activités SPS (par exemple Codex, OIE, CIPV) en fonction de leur composition qui a déjà tenu compte de la majorité des secteurs impliqués; pour éviter la prolifération des comités inopérants
<p>Organisation mondiale du commerce Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires</p> <p style="text-align: center;">Renforcement des capacités des ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none">• Ateliers de formation des membres du Comité national SPS• Séance de sensibilisation des partenaires impliqués – secteur privé, les producteurs, les transformateurs, les opérateurs économiques• Maîtrise de l'information	<p>Organisation mondiale du commerce Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires</p> <p style="text-align: center;">Matériels et équipements</p> <ul style="list-style-type: none">• Internet• Outils informatiques• ordinateurs etc.
<p>Organisation mondiale du commerce Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires</p> <p style="text-align: center;">Coordination et collaboration au niveau régional</p> <ul style="list-style-type: none">• CEMAC• UEMOA• CDEAO• IICA	

Identification des besoins et interaction avec les parties prenantes nationales

Groupe 2

Contraintes

- **Traitement des observations**
 - Délai relativement court pour la présentation des observations
 - Achèvement des traductions en temps voulu
 - Collecte des observations auprès des parties prenantes
- **Renforcement des capacités**
 - Nécessité d'une formation spécialisée
- **Coordination des organismes publics**
 - Chevauchement des rôles
 - Organisation verticale

Contraintes (2)

- Établissement de contacts avec les parties prenantes rurales
- Manque d'engagement de la part des parties prenantes (en particulier dans le secteur privé)
 - Stratégies pour encourager la participation
- Ressources limitées (tant humaines que financières)
- Examen minutieux des notifications
 - Délais, volume, renseignements incomplets, traductions

Solutions

- **Identification des parties prenantes**
 - Autosélection idéale
 - Recours à des associations de producteurs plus petites
 - Autres organismes gouvernementaux, en particulier à l'échelle infranationale
- Examen minutieux des notifications – ne pas toutes les transmettre à tout le monde
- Équilibrage entre intérêts publics et privés grâce aux observations
- **Information des parties prenantes**
 - Mise en adéquation des intérêts des secteurs public et privé?
 - Analyse des raisons pour lesquelles une notification particulière est pertinente
- **Sensibilisation aux règles et mécanismes internationaux**

Solutions (2)

- **Outils technologiques**
 - Sites Web
 - Avis par courriel
 - Bases de données
 - (pas toujours appropriés)
- **Mécanisme de coordination clair et efficace au niveau national**
 - Établissement d'un sous-comité SPS
- **Coordination entre les points d'information**

Stratégies de coordination à Genève et dans les Organisation internationales

Groupe 3

Participants

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| 1. Argentine | 11. Uruguay |
| 2. Paraguay | 12. Angola |
| 3. Pérou | 13. Cuba |
| 4. Chili | 14. Panama |
| 5. Brésil | 15. Communautés européennes |
| 6. République dominicaine | 16. El Salvador |
| 7. Colombie | 17. Honduras |
| 8. Costa Rica | |
| 9. Mexique | |
| 10. Guatemala | |

1. Principales contraintes/difficultés

- Domaine complexe et très spécialisé dans lequel sont impliqués de nombreux secteurs, acteurs et niveaux
 - Degré croissant de complexité et d'importance
 - Mécanismes de coordination embryonnaires au niveau national et/ou régional
- Ressources humaines limitées dans les administrations nationales et à Genève pour répondre de manière exclusive et constante aux exigences de l'application de l'Accord SPS
 - Changements fréquents de personnel qui empêchent de tirer parti de l'expérience acquise

Principales contraintes/difficultés

- Diversité des langues dans lesquelles sont rédigés les règlements et d'autres documents relatifs aux mesures sanitaires ou phytosanitaires
- Niveau élevé des coûts de traduction et longueur des délais requis pour les traductions
- Les autorités politiques ont une connaissance et une maîtrise insuffisantes des questions SPS
 - À un moment donné, elles prendront des décisions importantes
- Le secteur privé réagit face aux situations d'urgence/aux difficultés avant de les anticiper

2. Expériences et recommandations

- Comités nationaux de coordination SPS (formels ou informels):
 - Besoin d'une autorité compétente qui exerce le rôle de chef de file
 - Participation des divers organismes publics impliqués dans le domaine SPS
 - Participation des délégués aux travaux de l'OIE, du CODEX et de la CIPV
 - Participation de représentants du secteur privé
 - Avec des plans et programmes de travail ayant une vision à moyen et à long terme/programmes de travail des organisations internationales et du Comité SPS

Expériences et recommandations

- Classement des questions SPS parmi les priorités du pays
 - Niveau politique
 - Niveau privé
 - Réalisation d'études d'impact et de coûts-avantages des mesures SPS
 - Échange de données d'expérience
 - Etc.

Expériences et recommandations

- Assurer une communication fluide avec les Missions à Genève en utilisant tous les moyens disponibles:
 - Une personne doit être désignée pour s'occuper de cette question, au moins à temps partiel, mais de manière constante.
 - Le suivi et la responsabilité doivent incomber à l'équipe de coordination dans la capitale.

Expériences et recommandations

- Les Membres qui n'ont pas de mission permanente sont invités:
 - à se faire enregistrer dans le système de diffusion de l'information de l'OMC pour recevoir directement les notifications et autres documents
 - à utiliser les mécanismes régionaux d'intégration ou techniques (par exemple le CARICOM)
 - à s'adresser aux missions ou aux ambassades à Bruxelles, Rome ou Paris, entre autres
 - à collaborer avec les organismes de coopération
 - à s'adresser aux missions de pays de la région

Expériences et recommandations

- Outils informatiques de gestion de l'information
 - Système de bases de données relatives aux notifications, aux pays, aux produits et aux utilisateurs classés par domaine d'intérêt
 - Affectation du personnel nécessaire pour établir des contacts directs avec d'autres pays présentant un intérêt

Expériences et recommandations

- Participation continue tant aux réunions du Comité qu'aux travaux des organismes internationaux
 - Offre des avantages comparatifs et compétitifs à différents niveaux de négociation
- Adhésion à des groupes régionaux afin d'arrêter des positions communes et d'obtenir un soutien du Comité SPS et des organismes internationaux

3. Conclusions

- Renforcer le cadre institutionnel pour assurer la coordination multisectorielle et la coordination avec la Mission à Genève
 - Il est souhaitable de créer un secrétariat du Comité qui constituerait un mécanisme stable d'encadrement et de coordination.
- Augmenter les ressources humaines (formation) et financières des organismes concernés

Conclusions

- Promouvoir et renforcer la participation formelle du secteur privé par l'intermédiaire de représentants qualifiés
- Définir des politiques à moyen et à long terme qui cadrent avec les politiques nationales